



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance du 10 août 2020

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 10e jour d'août 2020 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Adoption 2e projet 381-2020 Modification au règlement de zonage 324-2014
- 2.4. Avis de motion règlement de circulation
- 2.5. Entrée Hôtel-de-Ville
- 2.6. Règlement emprunt à fermer
- 2.7. Dépôt état des résultats au 31 juillet 2020
- 2.8. Politique dos d'âne
- 2.9. Politique Echodilon

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation mineure 216-222, 3e rang Ouest
- 3.3. Dérogation mineure 300, rue Langevin
- 3.4. Dérogation mineure 405, rue Langevin
- 3.5. Miroir 364, 1er rang Est
- 3.6. Dos d'âne rue Nadeau
- 3.7. Développement des Lilas
- 3.8. Autorisation de coupe de la bande de protection boisée voisin
- 3.9. Autorisation droit de passage 4 340 789
- 3.10. Nomination procureur dossier 247 rue Langevin
- 3.11. Station de vidange pour véhicules récréatifs

3.12. Minis maisons lot 4 340 663

4. Travaux publics

4.1. Bordures de rue - Rue Bélair

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention juillet 2020

5.2. Offre de service 24-7 CITAM

5.3. Feu Gagnon 8e Rang Est

5.4. Stationnement Hôtel-de-Ville

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites

6.2. Comité pilotage MADA

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 107-08-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

Résolution 108-08-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 109-08-2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 129 864,04\$.

Adoptée

2.3 Adoption 2e projet 381-2020 Modification au règlement de zonage 324-2014

Résolution 110-08-2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la création de la zone RM-95 pour ainsi permettre la construction d'habitation multifamiliale ;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation du présent projet et l'adoption du 1er projet de règlement ont été dûment donnés et adopté lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2020 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 août 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le second projet de règlement numéro 381-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 324-2014 et les amendements subséquents.

Adoptée

2.4 Avis de motion règlement de circulation

Madame la conseillère Peggy Poulin-Nolet donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 382-2020 concernant la circulation des camions et véhicules outils.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.5 Entrée Hôtel-de-Ville

Résolution 111-08-2020

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Beauce Innovation Inc pour la réparation du béton de l'entrée de l'Hôtel-de-Ville et l'application d'époxy au montant de 3,845.00\$ avant taxes.

Adoptée

2.6 Règlement emprunt à fermer

Résolution 112-08-2020

ATTENDU QUE les emprunts suivants ont été dûment autorisés par le Ministère:

#375-2019 au montant de 342 000\$;
#376-2019 au montant de 340 000\$;
#378-2019 au montant de 143 623\$;

ATTENDU QUE des coûts totaux de 492 242 \$ sont encourus à ce jour et que la Municipalité prévoit utiliser une partie des sommes prévues,

ATTENDU QUE la Municipalité désire les regrouper avec l'emprunt en renouvellement 329-2015 au solde de 216 100\$

ATTENDU QUE ces règlements d'emprunt sont taxables à l'ensemble de la population,

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE fermer les règlements d'emprunt pour un montant de 704 220\$ au 6 octobre pour permettre le regroupement avec l'emprunt venant à échéance.

Adoptée

2.7 Dépôt état des résultats au 31 juillet 2020

L'état des résultats au 31 juillet 2020 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 2 031 529\$ et des dépenses de l'ordre de 1 337 207\$. En voici un résumé:

REVENUS	Budget 2020	Au 31 mars	Au 31 juillet
DE FONCTIONNEMENT			
Taxes	1 806 048	1 835 500	1 837 352
Palements tenant lieu de taxes	13 820	0	11 766
Services rendus	219 850	84 819	142 381
Impositions de droits	12 000	5 278	6 403
Amendes et pénalités	1 000	804	1 751
Intérêts	7 000	1 840	4 975
Autres revenus	25 000	0	1 217
Transfert	229 507	22 910	25 684
Total de fonctionnement	2 314 225	1 951 151	2 031 529
IMMOBILISATIONS			
Transfert (subv immo)	261 918	0	0
TOTAL REVENUS	2 576 143	1 951 151	2 031 529
DÉPENSES			
DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	333 557	134 055	202 995
Sécurité publique	218 725	143 531	172 460
Transport routier	936 433	204 838	461 484
Hygiène du milieu	294 260	106 566	174 316
Santé et bien-être	50 110	30 957	32 496
Aménagement, urbanisme et développement	94 275	40 457	53 931
Loisirs et culture	272 121	89 211	144 526
Frais de financement	69 345	2 713	24 017
Remboursement de la dette à long terme	210 905	7 082	70 747
Réserve financière		0	236
Total de fonctionnement	2 479 731	759 409	1 337 207
IMMOBILISATIONS			
Administration générale	13 500	1 470	3 635
Sécurité publique	26 300	0	
Transport routier	372 000	0	83 236
Hygiène du milieu		559	14 463
Santé et bien-être	115 000	125 449	131 812
Aménagement, urbanisme et développement	12 508	4 243	4 243
Loisirs et culture	78 504	0	0
Propriétés destinées à la revente	50 000	0	0
Total immobilisation	667 812	131 720	237 389
TOTAL DÉPENSES	3 147 543	891 129	1 574 595
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Surplus accumulé affecté			
Financement	-498 400		
Réserve financière et fonds réservé	-73 000		
Produit de cession			
Total autres activités financières	-571 400	0	0

Surplus (déficit)	0	1 060 022	456 934
-------------------	---	-----------	---------

2.8 Politique dos d'âne

Résolution 113-08-2020

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer l'installation et le retrait des dos d'âne dans les rues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter la politique sur les dos d'âne qui se résume comme suit:

1) La demande doit être soumise au conseil municipal par écrit et être appuyée par au moins 60% des propriétaires - résidents de la rue ou selon le cas de la partie de rue comprise entre deux intersections.

2) Même si une demande est jugée recevable par le conseil municipal, ce dernier garde toujours le privilège d'installer ou de ne pas installer de dos d'âne ou d'enlever un dos d'âne déjà en place.

Adoptée

2.9 Politique Echodilon

Résolution 114-08-2020

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer les articles et publications dans son journal local l'Echodilon;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter la politique sur les publications dans l'Echodilon qui se résume comme suit:

1) Tout article publié dans l'Echodilon doit avoir pour but d'informer les citoyens de la Municipalité sans promouvoir ou donner un avantage à une entreprise;

2) Aucune publicité ne peut être publiée dans le journal, mise à part celles des organismes à but non lucratifs locaux et régionaux;

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 216-222, 3e rang Ouest

Résolution 115-08-2020

ATTENDU QUE messieurs Alain Maheux et Jean-Philippe Labbé ont fait une demande à la Commission de la protection de territoire agricole (CPTAQ) afin de faire reconnaître leurs droits acquis et ainsi être en mesure de morceler leur lot du 216 au 222 rang 3 Ouest;

ATTENDU QUE la CPTQA a acquiescé à la demande en autorisant le morcèlement dans la décision 423270 rendue le 6 janvier 2020 et la décision 423000 rendue le 9 avril 2020;

ATTENDU QUE la demande de lotissement déposée par Nadia Parent, arpenteur chez EcceTerra a pour effet de créer un lot dont la largeur minimale ne respecte pas l'article 26 du *règlement de lotissement 325-2014*;

ATTENDU QUE la largeur minimale doit être de 50 mètres et que le lot 6 374 345 aura une largeur réelle de 41.37 mètres;

ATTENDU QUE la division est faite en fonction de l'entrée commune déjà existante sur le lot;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande de dérogation mineure de messieurs Alain Maheux et Jean-Philippe Labbé.

Adoptée

3.3 Dérogation mineure 300, rue Langevin

Résolution 116-08-2020

ATTENDU QUE M. Jimmy Bisson a déposé une demande pour faire un garde soleil au-dessus de son réservoir à diesel sur son terrain situé au 300 rue Langevin;

ATTENDU QUE selon article 21 du règlement de zonage 324-2014, la marge de recul arrière doit être à 19 pieds 8 pouces et que le réservoir se trouve actuellement à 6 pieds;

ATTENDU QUE le réservoir de diesel est installé sur une dalle de béton près du garage;

ATTENDU QUE M. Jimmy Bisson veut mettre du treillis afin de camoufler le réservoir et ainsi couper la vue des voisins;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin 4 340 658 ne s'objecte pas à la demande effectuée par M. Bisson;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Jimmy Bisson.

Adoptée

3.4 Dérogation mineure 405, rue Langevin

Résolution 117-08-2020

ATTENDU QUE M. André Labbé voulait construire une remise sur son terrain situé au 405, rue Langevin;

ATTENDU QUE selon les dimensions la construction n'est pas une remise mais bien un garage en vertu de l'article 57 du règlement de zonage 324-2014;

ATTENDU QUE selon le même article, soit l'article 57 du règlement de zonage, un seul garage attaché et un seul garage détaché sont autorisés sur un terrain;

ATTENDU QUE M. Labbé a déjà un garage attaché et un garage détaché sur son terrain;

ATTENDU QUE M. Labbé demande une dérogation mineure afin de pouvoir terminer la construction de son troisième garage ;

ATTENDU QUE la superficie du terrain est de 4,097.1 mètres carrés et que l'implantation du troisième garage respecte le coefficient d'emprise du sol prescrite pour la zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. André Labbé.

Adoptée

3.5 Miroir 364, 1er rang Est

Résolution 118-08-2020

ATTENDU QU'un citoyen demande à la Municipalité l'installation d'un miroir pour améliorer la visibilité réduite à la sortie d'un chemin privé;

ATTENDU QUE le miroir devra être installé dans l'emprise de la Municipalité et nécessite l'implantation d'un poteau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'effectuer les travaux demandés en facturant le coût engendré au demandeur.

Adoptée

3.6 Dos d'âne rue Nadeau

Résolution 119-08-2020

ATTENDU QU'une résidente de la rue Nadeau demande l'installation de dos d'âne dans la rue;

ATTENDU QUE la Municipalité avait reçu au printemps une pétition de certains citoyens demandant le retrait;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander aux requérants d'adresser une demande par écrit appuyée par au moins 60% des propriétaires-résidents de la rue.

Adoptée

3.7 Développement des Lilas

Résolution 120-08-2020

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un mandat au service d'ingénierie de la Ville de St-Joseph pour la conception des plans du développement des Lilas et de la déclaration des travaux.

Adoptée

3.8 Autorisation de coupe de la bande de protection boisée voisin

Résolution 121-08-2020

ATTENDU QUE M. Frédéric Pouliot, propriétaire du lot 4 340 866, demande à la Municipalité l'autorisation à couper la bande boisée de 10 mètres devant être conservée lors d'une coupe intensive ou d'un déboisement à proximité d'un boisé voisin;

ATTENDU QUE les terrains appartenant à la Municipalité et visés par la demande sont sollicités pour leur boisé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de M. Pouliot.

Adoptée

3.9 Autorisation droit de passage 4 340 789

Résolution 122-08-2020

ATTENDU QUE la demande de M. Frédéric Pouliot pour couper la bande boisée de 10 mètres devant être conservée lors d'une coupe intensive ou d'un déboisement à proximité d'un boisé voisin a été refusée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'autorisation de droit de passage sur le lot 4 340 789.

Adoptée

3.10 Nomination procureur dossier 247 rue Langevin

Résolution 123-08-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer la firme Lavery, comme procureur pour la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne à la Cour municipale dans le dossier d'infraction en lien avec le constat #202703503.

Adoptée

3.11 Station de vidange pour véhicules récréatifs

Résolution 124-08-2020

ATTENDU QU'une demande est déposée pour l'obtention d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé les endroits susceptibles pour offrir ce service et ce, le moins coûteux possible;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande et d'offrir le service de vidange pour véhicules récréatifs sur le site de l'OTJ.

Adoptée

3.12 Minis maisons lot 4 340 663

Un projet de minis maisons est présenté au conseil sur le lot 4 340 663. Le conseil voit d'un bon œil ce projet.

4. Travaux publics

4.1 Bordures de rue - Rue Bélair

Résolution 125-08-2020

ATTENDU QU'une demande de prix a été demandée à Drouin Doris Inc pour l'ajout de bordures de rues dans une section de la rue Bélair;

ATTENDU QUE le prix déposé est de 94 166.88\$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre déposé par Drouin Doris Inc;

DE procéder à un appel d'offre sur SEAO.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juillet 2020

Résolution 126-08-2020

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Offre de service 24-7 CITAM

Résolution 127-08-2020

ATTENDU QUE la Municipalité utilise les services de CITAM pour la prise d'appel;

ATTENDU QU'un nouveau service 24h/24, 7 jours/7 sera disponible pour les urgences municipales et que le coût est de 2010.30\$ pour la première année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser l'offre de CITAM.

Adoptée

5.3 Feu Gagnon 8e Rang Est

Résolution 128-08-2020

ATTENDU QUE M. Roger Gagnon a demandé un permis de feu pour le 472, 8e rang Est le 27 juin dernier et que le permis autorisait la tenue d'un seul feu;

ATTENDU QUE plusieurs feux ont été allumés et qu'un passant a contacté le 911;

ATTENDU QUE 10 pompiers se sont déplacés sur les lieux;

ATTENDU QUE l'article 7.4.4 du règlement 293-2008 concernant la prévention des incendies prévoit que tout incident réclamant la présence du service incendie pourra être facturé malgré l'émission de permis de brûlage;

ATTENDU QUE la Municipalité a facturé l'amende prévue à M. Gagnon, soit 200\$ et les frais se rattachant à la rémunération et avantages des pompiers;

ATTENDU QUE M. Gagnon demande à la Municipalité de réviser l'amende facturée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de M. Roger Gagnon.

Adoptée

5.4 Stationnement Hôtel-de-Ville

Résolution 129-08-2020

ATTENDU QU'une demande est déposé à la Municipalité pour modifier l'aménagement du stationnement de l'Hôtel-de-Ville afin de ralentir le trafic de certains automobilistes qui utilisent le stationnement comme une rue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE fermer l'accès au stationnement par la rue de la Fabrique en gazonnant cette entrée.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Comité pilotage MADA

M. Renald Rodrigue, conseiller attitré aux aînés, explique les prochaines démarches de la révision de la politique MADA.

7. Affaires nouvelles

Un citoyen explique au conseil que certaines municipalités utilisent le scellement de fissures d'asphalte pour préserver plus longtemps l'état du réseau routier.

Un conseiller présente le guide touristique de Chaudières-Appalaches et déplore que la Municipalité n'y a aucun attrait de publié.

8. Période de questions

Un citoyen se questionne sur la circulation des tracteurs dans les rues résidentielles.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 130-08-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h45.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.